

MEMENTO COUPES FORESTIERES

LES PRINCIPALES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES :

	Type de coupe	Démarche	Imprimé	Délai de réponse	Service compétent
Code forestier (Coupes hors EBC/EIP)	Coupes prévues dans le cadre d'un DGD (± 4 ans)	Aucune			
	Coupes dérogeant au programme d'un DGD	Demande d'autorisation de coupe extraordinaire ou Déclaration de coupe d'urgence	Formulaire CNPF	6 mois 15 jours	CNPF
	Coupes au sein d'un massif soumis à obligation de DGD mais n'en disposant pas	Demande d'autorisation	Cerfa n°12530	4 mois	DDTM
	Coupes > 1 ha prélevant > 50 % du volume des arbres de futaie (hors peupleraies)	Demande d'autorisation	Cerfa n°12530	4 mois	DDTM
	Coupes de peupleraies hors obligation de DGD	Aucune			
Code de l'urbanisme (Coupes en EBC/EIP)	Coupes prévues dans le cadre d'un DGD (± 4 ans)	Aucune			
	Coupes entrant dans le cadre d'une autorisation par catégories définies par arrêté préfectoral	Aucune			
	Autres coupes en EBC/EIP	Déclaration préalable	Cerfa n°13404	1 mois	Mairie ou ComCom
Code de l'environnement	Coupes en site inscrit (sauf si coupe prévue dans le cadre d'un DGD agréé à ce titre)	Déclaration préalable	Aucun	4 mois	Préfecture / DDTM
	Site classé (sauf si coupe prévue dans le cadre d'un DGD agréé à ce titre)	Demande d'autorisation	Aucun	1 an	Préfecture / DREAL / Ministère
	Natura 2000 (pour les coupes soumises à déclaration ou autorisation, hors application d'un DGD agréé à ce titre)	Étude d'évaluation des incidences Natura 2000	Aucun (ou formulaires locaux simplifiés)	Celui de la procédure d'autorisation / déclaration	DDTM
	Présence avérée sur site d'espèces protégées et risque caractérisé de destruction après application de mesures d'évitement et de réduction	Demande de dérogation pour destruction d'habitats d'espèces protégées. Demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées	Cerfa n° 13614-1 Cerfa n° 13616-1	4 mois	DDTM
Code du patrimoine	Coupes dans le périmètre de protection d'un monument historique (hors application d'un DGD agréé à ce titre)	Demande d'autorisation	Aucun	2 mois	UDAP
	Coupes dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable (hors application d'un DGD agréé à ce titre)	Demande d'autorisation	Aucun	2 mois	UDAP

LES SITES UTILES :

- zonages urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
- zonages environnement / patrimoine : <https://geobretagne.fr/mviewer/?config=/apps/viz/config.xml#> (données essentielles – DREAL Bretagne), à compléter avec <https://geobretagne.fr/mapstore/#/>
- Observations naturalistes (données biodiversité) : <https://data.biodiversite-bretagne.fr>
- Préfectures : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/> ; <https://www.finistere.gouv.fr/> ; <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/> ; <https://www.morbihan.gouv.fr/>
- DRAAF de Bretagne, Pôle Forêt/bois : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/foret-bois-r5.html> et en particulier sa rubrique Réglementation forestière : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/la-reglementation-forestiere-r210.html>
- CNPF Bretagne Pays de la Loire : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/>
- déposer sa demande de coupe en ligne (demandes relevant du cerfa 12530) : <https://identification-usager.agriculture.gouv.fr/cas/login?service=https://foret.agriculture.gouv.fr/teleprocedures-foret/>

CONTACTS :

Contacts forestiers en DDTM :

• 22 : Mathieu INISAN	02 96 62 47 28	mathieu.inisan@cotes-darmor.gouv.fr
Brewal CAPRON	02 96 62 47 87	brewal.capron@cotes-darmor.gouv.fr
• 29 : Sophie NICOLAS	02 98 76 59 62	sophie.nicolas@finistere.gouv.fr
Loïc CREAC'H	02 98 76 50 06	loic.creach@finistere.gouv.fr
• 35 : Frédéric GUILLARD	02 90 02 31 76	frederic.guillard@ille-et-vilaine.gouv.fr
• 56 : Emmanuel BOURGES	02 56 63 74 90	emmanuel.bourges@morbihan.gouv.fr
Valentin DULAC	02 56 63 74 91	valentin.dulac@morbihan.gouv.fr

Services Environnement en DDTM :

• 22 : ddtm-se@cotes-darmor.gouv.fr	02 96 62 47 62
• 29 : ddtm-seb@finistere.gouv.fr	02 98 76 59 41
• 35 : ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr	02 90 02 31 72
• 56 : ddtm-sebr@morbihan.gouv.fr	02 56 63 72 00

Techniciens CNPF en département :

• 22 : Jean-Pierre DROUGARD	06 18 44 72 20	jean-pierre.drougard@cnpf.fr
Laurent GIRARD	06 60 15 77 74	laurent.girard@cnpf.fr
• 29 : David LE FERREC	06 18 44 72 15	david.leferrec@cnpf.fr
Paul JANVIER	06 18 44 72 24	paul.janvier@cnpf.fr
• 35 : Jean-Marc CARREAU	06 18 44 72 01	jean-marc.carreau@cnpf.fr
Franck LEBAS	06 18 44 72 07	franck.lebas@cnpf.fr
• 56 : Eric SINOU	06 18 44 72 18	eric.sinou@cnpf.fr
Nicolas DUVAL	06 71 52 25 37	nicolas.duval@cnpf.fr

Direction Départementale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Service Patrimoine Naturel, Division Biodiversité, Géologie et Paysages : coupes en site inscrit ou site classé

• 35/22 nord : Frédéric MONTASTIER	07 60 76 47 10	frederic.montastier@developpement-durable.gouv.fr
• 56/22 sud : Viviane RAT-MORRIS	02 99 33 44 66	viviane.rat-morris@developpement-durable.gouv.fr
• 29 : Emmanuel MICHALOWSKI	07 60 76 51 57	emmanuel.michalowski@developpement-durable.fr

Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) : coupes en périmètre de monument historique ou en site patrimonial remarquable

• 22 : sdap.cotes-darmor@culture.gouv.fr	02 96 60 84 70
• 29 : sdap.finistere@culture.gouv.fr	02 98 95 32 02
• 35 : sdap.ille-et-vilaine@culture.gouv.fr	02 99 29 67 60
• 56 : sdap.morbihan@culture.gouv.fr	02 97 47 18 15

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Service Régional de l'Archéologie : travaux d'arrachage ou de destruction de souches, travaux d'affouillement, nivellation ou exhaussement de sol en Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques :

02 99 84 59 00 (accueil)